

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 18 décembre 2017, à 19 h 30 à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire
M. Steven Rheault, conseiller no. 1
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
M. François Robidoux, conseiller no. 3
M. Alain Raymond, conseiller no. 4
M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2017-12-344. Adoption de l'ordre du jour de **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2017-12-345. Assurance collective – Délégation pour soumission

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public doit être lancé en vertu du contrat annuel prévu pour débiter le 1^{er} février 2018;

CONSIDÉRANT QU'un cahier des charges a été élaboré par ASQ-CONSULTANT, cabinet en assurance collective, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wickham a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 29.5 et 29.6 de la Loi sur les cités et villes;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que le conseil délègue à la Municipalité de Wickham son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

2017-12-346. Offre de services 2018 pour la récupération des chiens et des

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services pour la récupération des chiens et chats errants entre la Ville de Daveluyville et *Jocelyne et Christian Houle* se termine au 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE *Jocelyne et Christian Houle* offre à la Ville de

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

chats Daveluyville le renouvellement de l'offre de service pour l'année 2018 aux mêmes conditions;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de renouveler l'entente de services avec Jocelyne et Christian Houle pour l'année 2018 au montant de 660 \$, taxes incluses, pour la récupération des chiens et chats errants. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

2017-12-347.
Prévisions
budgétaires 2018
- Bibliothèque
municipale

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes** et sur recommandation des représentants de la ville au Conseil d'administration de la bibliothèque, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 2018 de la bibliothèque, pour un montant global de l'ordre de 27 454 \$, représentant une quote-part de 22 906 \$ pour la Ville de Daveluyville.

2017-12-348.
Embauche d'une
aide au
restaurant de
l'aréna

CONSIDÉRANT l'affluence du restaurant lors des tournois à l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE pour fournir à la demande, il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une aide au restaurant de l'aréna;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de Mme Gaétane Gosselin à titre d'aide cuisinière au restaurant de l'aréna, selon les termes et conditions déterminés et acceptés par le comité des ressources humaines. L'entrée en fonction de Mme Gaétane Gosselin est effective en date du 26 novembre 2017.

2017-12-349.
Embauche
d'aides pour la
conciergerie à
l'aréna

CONSIDÉRANT l'affluence lors des tournois à l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE pour fournir à la demande, il est nécessaire de procéder à l'embauche d'aides pour la conciergerie à l'aréna;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de M. Normand Morrissette, M. Mickaël Pelletier, Mme Renée Boivin, M. Michel Baron et Mme Julie Larochelle à titre d'aides pour la concierge à l'aréna et la salle communautaire, selon les termes et conditions déterminés et acceptés par le comité des ressources humaines. L'entrée en fonction de ces employés est effective en date du 26 novembre 2017.

2017-12-350.
Adoption du
règlement no. 46
abrogeant le
règlement
no. 287 de
l'ancienne
Municipalité de
Sainte-Anne-du-
Sault

ATTENDU QUE le règlement no. 287 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a été adopté le 5 février 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger ce règlement étant donné que ce projet ne se fera pas;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Steven Rheault lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 par le conseiller Steven Rheault;

ATTENDU QUE copie du présent règlement a été transmise aux membres

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Roland Ayotte** et résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 46 abrogeant le règlement no. 287 relatif à la taxation et l'emprunt concernant l'acquisition et la rénovation de l'immeuble situé au 503, 2^E Rue (lot 131-4-1 et 131-4-P) pour une somme n'excédant pas 200 000 \$ de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault soit adopté, tel que déposé.

2017-12-351.
Adoption du
règlement no. 47
abrogeant le
règlement
no. 519 de
l'ancienne Ville de
Daveluyville

ATTENDU QUE le règlement no. 519 de l'ancienne Ville de Daveluyville a été adopté le 23 août 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger ce règlement étant donné que ce projet ne se fera pas;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Steven Rheault lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 par le conseiller Steven Rheault;

ATTENDU QUE copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Denis Bergeron** et résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 47 abrogeant le règlement no. 519 relatif à la dépense et l'emprunt des travaux d'infrastructure pour le prolongement de la 7^E Avenue sur une distance de 70 mètres (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout) pour une somme n'excédant pas 109 200 \$ de l'ancienne Ville de Daveluyville soit adopté, tel que déposé.

2017-12-352.
Adoption du
règlement no. 48
abrogeant le
règlement
no. 531 de
l'ancienne Ville de
Daveluyville

ATTENDU QUE le règlement no. 531 de l'ancienne Ville de Daveluyville a été adopté le 13 janvier 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger ce règlement étant donné que ce projet va être modifié;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Christine Gentes lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 par le conseiller Steven Rheault;

ATTENDU QUE copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Alain Raymond** et résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 48 abrogeant le règlement no. 531 relatif à la dépense et l'emprunt des travaux d'infrastructure (travaux de voirie,

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

d'aqueduc et d'égouts) sur la 4^E Avenue et la 2^E Rue (entre la 3^E et la 4^E Avenue) pour une somme n'excédant pas 1 159 000 \$ de l'ancienne Ville de Daveluyville soit adopté, tel que déposé.

2017-12-353.

Avis de motion –
Règlement fixant
les taxes et
tarifications pour
l'année 2018

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Steven Rheault**, qu'un règlement fixant les taxes et tarifications pour l'année 2018 sera déposé à une séance ultérieure.

2017-12-354.

Adoption du
projet de
règlement no. 49
fixant les taxes et
tarifications pour
l'année 2018

ATTENDU l'état des dépenses prévues et imprévues pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, établi au budget de la Ville de Daveluyville;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Daveluyville a le pouvoir de prélever et de percevoir certaines taxes, cotisations, compensations ou tarifs conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1);

ATTENDU QUE le Conseil municipal se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires à ses dépenses d'administration et à la gestion de ses affaires ainsi que pour pourvoir à des améliorations et faire face à ses obligations;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Steven Rheault lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017;

ATTENDU QUE copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Denis Bergeron** et résolu unanimement :

QUE le projet de règlement numéro 49 fixant les taxes et tarifications pour l'exercice 2018 soit adopté, tel que déposé.

2017-12-355.

Mise en commun
d'équipements,
d'infrastructures,
de services ou
d'activités en
milieu municipal

CONSIDÉRANT l'appel de projet lancé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) intitulé « *Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal* »;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, ainsi que la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE la date limite de transmission d'une demande dans le cadre de ce programme a été fixée au 1^{er} février 2018;

CONSIDÉRANT l'invitation de St-Louis-de-Blandford et Maddington-Falls de déposer un projet commun pour réaliser une étude d'opportunité d'un développement récréotouristique avec comme pivot, la rivière Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a comme projet prioritaire la réfection de l'aréna en 2018;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité de décliner l'invitation de Maddington-Falls et St-Louis-de-Blandford de procéder à une demande d'aide financière pour une étude d'opportunité d'un développement récréotouristique avec comme pivot, la rivière Bécancour.

2017-12-356.
Assurance des
cyberrisques

CONSIDÉRANT QU'afin de faciliter les échanges et les transactions avec leurs citoyens, les municipalités tendent de plus en plus à devenir des villes branchées en offrant de nombreux services sur différentes plateformes électroniques;

CONSIDÉRANT QUE les cyberrattaques vont considérablement augmenter dans les prochaines années, tant en fréquences qu'en sévérité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nous assurer contre les risques que représente le piratage informatique, notamment l'accès non autorisé aux renseignements personnels;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville adhère à l'assurance cyberrisques proposée par nos assureurs de la PMA Assurances par le biais de la Mutuelle des Municipalités du Québec au coût de 500 \$ pour l'année 2018, conditionnel à ce que la MRC d'Arthabaska et /ou la Ville de Victoriaville ne nous assure pas déjà pour le même service, par le biais d'une quote-part.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur l'embauche d'une aide au restaurant de l'aréna, questions auxquelles le maire a répondu.

2017-12-357.
Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 55.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière